



FIF Conseil

Des solutions à votre mesure

SST

Sauveteur Secouriste du Travail

Type d'action :

Action de formation

Pour les salariés, conformément à l'article L.6313-1 du Code du Travail, cette formation est caractérisée comme une action d'adaptation des compétences.

Objectifs :

Fif conseil met à votre disposition son expertise pédagogique à travers une offre de formation avec des contenus riches, accessibles et adaptés à tous les stagiaires.

Le stagiaire sera en mesure de :

- Situer le cadre juridique de son intervention, ainsi que ses limites,
- Réaliser une protection adaptée,
- Examiner la ou les victime(s),
- Faire alerter ou alerter,
- Secourir la ou les victimes de manière appropriée.

Le SST sera capable, dans son entreprise, de mettre en application ses compétences au service de la **prévention des risques professionnels**.

Durée et modalité :

14 heures / 2 jours

Formation en présentiel

Public :

Tous publics

Prérequis :

*Niveau linguistique A2

*Savoir lire, écrire, compter, et résoudre les problèmes simples

*Sens de la qualité de service



Pédagogie et évaluation :

Toutes nos formations sont suivies d'évaluations régulières des acquis en cours de la formation à l'ensemble des stagiaires via des QCM. En fin de parcours, une évaluation globale sous forme de QCM et d'exercices pratiques permettront l'obtention du certificat SST.

Moyens d'évaluations :

QUIZZ en cours de formation et évaluation globale sous forme de QCM et d'exercices.

Moyens pédagogiques :

Mise à disposition de documents supports

Modalités pédagogiques :

La pédagogie de la découverte

La pédagogie de projet

La pédagogie coopérative

La pédagogie de résolution de problème

La pédagogie par objectifs

Programme :

DOMAINE DE COMPETENCES 1

1. Être capable de situer le cadre juridique de son intervention

- Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- Être capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

2. Être capable de réaliser une protection adaptée

- Être capable de mettre en œuvre les mesures de protection



décrites dans le processus d'alerte aux populations

- Être capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
 - ✓ *Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée :*
 - Mécanique ;
 - Électrique ;
 - Incendie, explosion, thermique ;
 - Atmosphère toxique ou irrespirable
 - ✓ *Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.*
 - ✓ *Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.*
- Être capable de supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.
 - ✓ *Être capable de supprimer le danger*
 - ✓ *Être capable d'isoler le danger*
 - ✓ *En cas d'impossibilité de supprimer ou d'isoler le danger, être capable de soustraire la victime au danger (☒ éléments de sauvetage et techniques de dégagement d'urgence dans ces situations ou selon les risques propres à l'entreprise.)*

3. Être capable d'examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
 - ✓ *Est-ce que la victime : Saigne abondamment ? S'étouffe ? Répond aux questions et se plaint ? Respire ?*
 - ✓ *Mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée*
 - ✓ *Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.*
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser



4. Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

- Être capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- Être capable d'identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Être capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime.

5. Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

- Être capable d'effectuer, à l'issue de l'examen, l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s) pour obtenir le résultat à atteindre
- Être capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.
- Être capable de vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

Le SST sera capable d'agir correctement face à une victime (adulte, enfant, nourrisson) qui :

a) Saigne abondamment

Cas particuliers :

- La victime présente un saignement de nez,
- La victime vomit ou crache du sang,
- Autres saignements.

b) S'étouffe :

- Totalement ;



- Partiellement.
- c) **Répond, se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux (malaise) :**
 - Reconnaître, apprécier et transmettre à un médecin les signes d'un Accident Vasculaire Cérébral (AVC) et d'un malaise cardiaque,
 - Reconnaître, apprécier et transmettre à un médecin les signes d'un malaise.
- d) **La victime répond, elle se plaint de brûlures :**
 - Brûlures thermiques ;
 - Brûlures chimiques ;

Cas particuliers :

- Brûlures électriques ;
- Brûlures internes par inhalation ou ingestion.
- e) **La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements**
- f) **La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment**
- g) **La victime ne répond pas, elle respire :**
- h) **La victime ne répond pas, elle ne respire pas :**
 - Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'adulte ;
 - Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'enfant ;
 - Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez le nourrisson.

Au cours de chaque séance pratique, les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés, seront rappelées.

DOMAINE DE COMPETENCES 2

6. Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise



☐ *Appréhender les notions de : danger, situation dangereuse, dommage, évènement dangereux, accident du travail (AT), maladie professionnelle (MP), etc.*

☐ *Identifier la nature et l'importance des AT/MP dans son entreprise, la branche professionnelle et/ou le plan national*

Être capable de situer le SST en tant qu'acteur de la prévention

☐ *Connaître l'articulation de son action avec les autres acteurs de la prévention (internes et externes)*

☐ *Être capable de positionner son action dans l'organisation de la prévention de son entreprise*

7. Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail

☐ *Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernées*

☐ *Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés*

☐ *Imaginer les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des dommages liés aux dangers identifiés*

Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer les situations dangereuses

☐ *Supprimer ou faire supprimer les dangers ou isoler les personnes en proposant des actions de prévention*

☐ *Définir, à défaut, des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage*

8. Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise

Être capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise

Être capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre



Intervenants :

Equipe de formateurs pédagogiques compétents et qualifiés, expérimentés à jour de leur recyclage et déclarés sur FORPREV.

Indicateurs de résultats, validation et passerelles :

Certificat de réalisation

Durée de vie : Le certificat est valable 2 ans.

Pour maintenir sa certification active, le titulaire devra suivre une formation de maintien et d'actualisation des compétences (MAC) tous les 2 ans.

Nombre d'apprenants formés en 2023 : 13

Taux de réussite 2023 : Non certifiant

Taux de satisfaction : 8.7/10 (Moyenne des évaluations à chaud et à froid)

Equivalence : néant

Passerelle : néant

Débouchés :

Accessibilité et démarche H+:

Locaux accessibles aux personnes handicapées.

Adaptation des parcours possible après analyse de la compensation par un référent H+ si l'apprenant en fait la demande. Mobilisation des moyens et outils de compensation en amont du parcours (handicaps visuels/auditifs/moteurs) et/ou en cours de parcours pour tous handicaps.

Le référent, ou le relais H+, vous accompagne tout au long de la formation en réalisant des entretiens (initial, suivi, fin de parcours et à 3 mois si nécessaire). Nos référents sont reconnus référents handicap par l'AGEFIPH.

Tarif :

A partir de 15.00 € / heure de formation.



FIF Conseil

Des solutions à votre mesure

SST

Sauveteur Secouriste du Travail

Dates :

Nous contacter – Pour les parcours en AFC en fonction du calendrier prévisionnel des actions de formation prévues par France Travail (se renseigner auprès d'un conseiller France Travail)

Modalités d'inscription :

AIF (Action Individuelle de Formation) : Recueil des besoins pour le stagiaire – Test de positionnement en amont de l'entrée en formation et entretien préalable.

Entrées-sorties continues suivant traitement du dossier (minimum 2 semaines).

Contacts :

Président/Vice-présidente : Yann et Séverine CHAMOURET

Notre assistante de direction : Séverine

Nos formateurs : Melvin et Vanessa.

Notre assistante administrative : Anouck

Notre comptable : Alain

Nos référents H+ : Yann, Christelle et Christophe

Nos relais H+ : Emilie et Jennifer

Notre coordinateur et responsable des sites de Roanne, Clermont-Ferrand et Bourg-en-Bresse : Christophe

Notre responsable du site de St-Etienne : Melvin

Notre référent pédagogique/d'activité : Yann

Lieux de formation :

FIF CONSEIL ROANNE : 92 Bld Jean Baptiste CLEMENT – 42300 ROANNE



FIF Conseil

Des solutions à votre mesure

SST

Sauveteur Secouriste du Travail

Ligne de Bus 4 (Arrêt Bld Les Côtes, en face du centre de formation) – Longer le garage Ford et l'entrée est derrière le bâtiment

Parking gratuit sur site

FIF CONSEIL ST-ETIENNE : 24 Rue Albert POYLO – 42100 ST-ETIENNE

Ligne de Bus N1 – Arrêt Rue BARRA ST ETIENNE

Ligne de TRAM T1 – Arrêt Rue BARRA ST ETIENNE

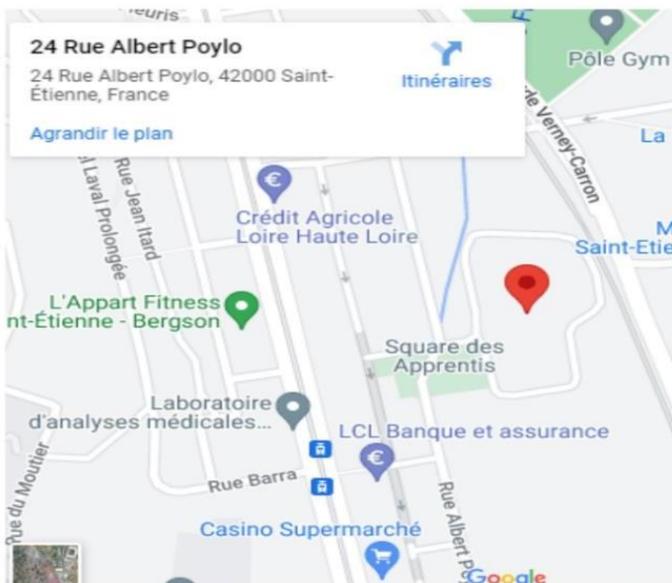
FIF CONSEIL CLERMONT-FERRAND : 40 Rue Georges Besse – 63000 CLERMONT-FERRAND

Ligne de Bus 9 et/ou 10 (Arrêt Georges BESSE) – Proche du NOVOTEL et l'entrée est derrière le bâtiment

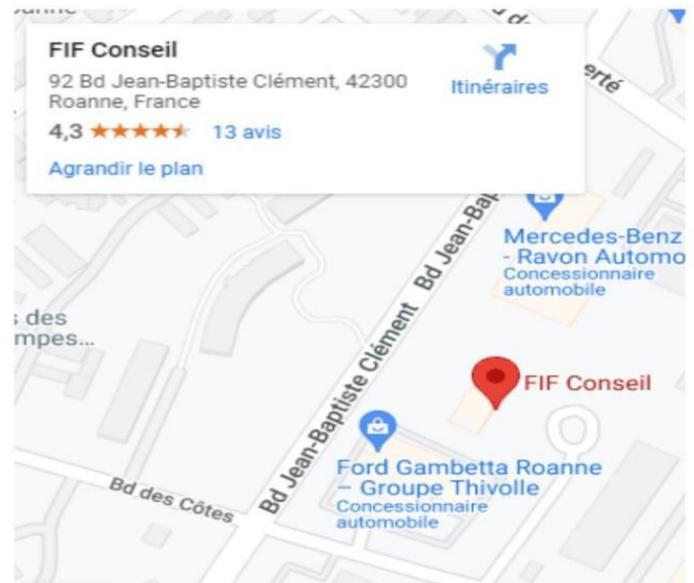
Parking gratuit sur site



SAINT ETIENNE
24 Rue Albert Poylo
42000 St Etienne



ROANNE
92, Bd Jean-Baptiste Clément
42300 Roanne





FIF Conseil

Des solutions à votre mesure

SST

Sauveteur Secouriste du Travail



CLERMONT FERRAND
40 Rue Georges Besse
63100 Clermont-Ferrand

